

Allocution de Nicolas QUILLET, Préfet de la Sarthe

Assemblée générale des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe

**19 octobre 2019 – 13h
Arnage**

Monsieur le président de l'Association des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe,

Monsieur le maire d'Arnage,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Madame la présidente du conseil régional,

Mesdames et messieurs les élus du conseil régional,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les élus du conseil départemental,

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le directeur du CEVIPOF,

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux et chefs de service de l'Etat,

Mesdames et Messieurs,

INTRODUCTION

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et de pouvoir m'exprimer devant votre assemblée générale. Vous vous souvenez que l'année dernière la Ministre de la Cohésion des territoires, Mme Gourault, nous avait fait l'honneur de sa présence et que c'est donc elle qui avait prononcé le discours de clôture. Difficile d'avoir un Ministre tous les ans ! Aussi, cette année, vous devez vous contenter de votre préfet.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre invitation, ainsi que Monsieur Cozic pour l'organisation tout à fait réussie de cette matinée à Arnage – comme à votre habitude, si je puis dire.

Il s'agit d'un moment important. Ne vous y trompez pas : il s'agit d'un des grands temps forts de l'année pour moi, mais aussi d'ailleurs pour l'ensemble du corps préfectoral et des responsables des services de l'Etat qui m'accompagnent aujourd'hui. C'est l'occasion la meilleure de « prendre le pouls » du département, jamais mieux relayé que par les élus de ses 354 communes.

Cela ne signifie d'ailleurs pas que nous ne nous rencontrions qu'à cette seule occasion annuelle.

Je crois que mes collègues sous-préfets et moi-même sommes à vos côtés, sur le terrain : nous essayons de nous rendre sur vos territoires tout au long de l'année, qu'il s'agisse d'une inauguration, d'un comice ou encore de réunions programmées autour de vos projets. C'est d'ailleurs l'esprit de la Maison de l'Etat que je viens tout juste d'inaugurer à Mamers : re-territorialiser la présence des services et faciliter la tenue de réunions ailleurs qu'au Mans.

Ce Congrès 2019 est un cru particulièrement important, puisqu'il est le dernier, avant les élections municipales de mars. Je sais qu'il revêt donc une saveur particulière pour vous tous, quelle que soit votre situation au regard de cette échéance. Pour certains qui ont décidé de ne pas se représenter, c'est leur dernier Congrès. Pour les autres, ils voient ainsi partir des partenaires de longue date, membres du conseil communautaire ou maire de commune voisine, avec lesquels ils travaillaient quotidiennement.

Avant d'entrer dans la période de réserve qui s'annonce, permettez-moi de vous dire qu'il revêt une saveur particulière pour moi aussi, alors que j'ai appris à vous connaître, au fil des mes années de présence en Sarthe. Aussi, à ceux qui ont décidé de ne pas se représenter, j'associe mon hommage chaleureux à celui que vient de vous rendre Monsieur le Président.

Il faudra savoir retisser des liens et renforcer les partenariats existants. **D'expérience, c'est souvent la qualité de la relation entre élus et avec les représentants de l'Etat qui permet à un territoire d'avancer, d'innover, de se développer.** En Sarthe, les éléments pour réussir ensemble sont réunis. Je l'ai constaté cette année encore en travaillant avec vous sur des sujets concrets et divers, que ce soient :

1/les **territoires d'industrie**, pour répondre aux difficultés économiques du département. Vous savez combien c'est un sujet qui me tient à cœur ; d'aucuns diraient une obsession. L'enjeu est bien en développant cette initiative de répondre au grand sinistre industriel qui nous a tous marqué fortement en 2019, Arjowiggins, mais aussi de préparer la

suite et d'accroître la résilience de notre tissu industriel. Ce programme cependant repose bien sur votre mobilisation à tous et je vous remercie vraiment d'avoir répondu présents, Mme la Présidente de Région, d'abord, les présidents des EPCI, ensuite, MM. Reveau, M. Joulaud et M. Le Foll.

2/le **renforcement de la sécurité**. C'est une des principales préoccupations de nos concitoyens, dont vous vous faites d'ailleurs quotidiennement le relais auprès des forces de l'ordre comme de moi-même. Je sais que la police nationale comme la gendarmerie s'emploient, dans la mesure de leurs moyens, à répondre au plus vite à vos sollicitations. Je suis convaincu que ce paradigme de la sécurité du quotidien que nous mettons en œuvre depuis plus d'un an, a aussi permis de renforcer notre partenariat, que ce soit dans une logique de prévention ou de « continuum de sécurité » (avec la police municipale ou les gardes particuliers, par exemple, lorsqu'ils existent). Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a d'ailleurs lancé lundi dernier les travaux sur un futur Livre blanc sur la sécurité intérieure, qui réuniront experts et professionnels mais aussi la société civile et les

élus à travers notamment des assises territoriales de la sécurité à l'hiver.

3/ je pense aussi à la **lutte contre l'habitat indigne**, sujet où vous êtes souvent en première ligne. Un nouveau plan d'actions est en cours de validation. Les membres du pôle de lutte contre l'habitat indigne ont retenu comme action phare, la mise en place d'un réseau de référents dans chaque communauté de communes, au plus près du terrain. Ils devraient vous aider à traiter à l'avenir ces sujets sensibles et complexes.

4/ enfin, je souhaitais évoquer la difficile question de la **carte scolaire**. Tout n'est pas réglé, loin s'en faut. Mais, je crois que la discussion en amont de cette rentrée a été beaucoup plus apaisée, avec un important travail de l'inspection d'académie et, surtout, les fruits de la convention-cadre que nous avons signée il y a quelques mois et qui donne davantage de visibilité et de stabilité.

Alors, certes, tout n'est pas rose et **nous avons parfois des difficultés**. Je pense aux critères de densité des PLUI ou à la procédure de reconnaissance des catastrophes naturelles sur lesquels j'ai déjà répondu.

Mais je mesure pleinement la qualité de la relation entre les collectivités et l'Etat en Sarthe. Cette confiance, elle réside justement dans ce **dialogue sincère entre nous**. C'est pourquoi j'attache beaucoup d'importance à l'échange que nous venons d'avoir, en réponse aux vœux que vous avez formulés auprès de l'Association des maires. Comme à l'habitude, un document écrit sera diffusé également.

Ce congrès 2019 est important encore car il intervient après une année difficile, je ne vous le cache pas, pour les services de l'Etat : une année d'interrogations profondes, alors que nous avons fait face à un mouvement de contestation et de défiance sans précédent. Ce mouvement social des « Gilets jaunes », s'il a témoigné utilement du réel malaise de nombre de nos concitoyens, a été émaillé durant l'hiver de violences graves. Dans ce cadre, nous avons collectivement essayé de

maintenir des canaux de dialogue : j'ai reçu plusieurs délégations ; 225 cahiers de doléances ont été remontés au niveau national, avec l'appui des mairies ; vous avez enfin contribué au grand débat national lancé en janvier dernier, avec plus d'une centaine de réunions locales entre janvier et mars. Je vous en remercie. Je pense que les fruits de ce dialogue sont sensibles dans les annonces récentes du Gouvernement.

C'est sur celles-ci et sur quelques autres sujets d'importance qui n'ont pas encore été évoqués ce matin, que je voudrais revenir maintenant :

- (i) la place des élus ;
- (ii) le soutien financier de l'Etat aux collectivités ;
- (iii) la nouvelle cartographie des services publics ;
- (iv) l'agenda rural.

(i) la place des élus et le soutien qui doit leur être apporté

Je ne reviens pas sur les propos de M. Foucault et les **analyses faites par le CEVIPOF** sur les attentes des Français à l'égard des Maires. Elles confirment ce que chacun sait : le maire est l' élu favori de nos concitoyens. En revanche, quelques

résultats m'ont frappé à la lecture de l'enquête et n'allaient pas de soi. D'abord, la popularité des maires n'est pas du tout corrélée à la taille de la commune. Ensuite, la place que prend maintenant la protection de l'environnement dans les objectifs que leurs administrés assignent aux édiles, puisqu'il s'agit de leur première préoccupation. Cela souligne combien la fonction de maire s'inscrit à la fois dans la continuité et le renouvellement. Le rôle de médiateur des maires, qui est leur cœur de métier, évolue aussi dans la société que nous connaissons marquée par des insatisfactions, une défiance, des incivilités grandissantes.

Et c'est bien la protection du cadre de vie et la lutte contre ces incivilités qui a coûté la vie au maire de Signes auquel je tiens à rendre hommage. A ce sujet, puisque l'occasion m'en est donnée, je souhaitais faire un point rapide sur la situation en Sarthe, s'agissant des **maires victimes de menaces ou d'agression** (je ne dénombre que les faits qui ont été signalés aux forces de l'ordre). En zone gendarmerie, en 2019, 8 maires ont été ainsi victimes. Dans la majorité des cas (5), il s'agit uniquement de menaces, explicites ou sous forme

d'allusion, par tout moyen (oral, via des courriers ou les réseaux sociaux). On dénombre un cas de mise en danger physique du maire, qui a failli être blessé en dispersant des cyclomoteurs sur la place du bourg. Pour la plupart de ces cas, les enquêtes sont encore en cours. Nous prenons en tout cas extrêmement au sérieux ces actes et les forces de l'ordre sont très mobilisées sur cette question. Il m'est tout à fait insupportable de penser que votre fonction puisse porter préjudice à votre intégrité physique.

Assurer votre sécurité est bien sûr notre première priorité, mais l'appui que l'Etat vous doit dépasse bien sûr ce seul sujet. C'est tout l'objet du **projet de loi « Engagement et proximité »**, porté par le Ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, dont l'examen a débuté au Sénat. Je ne détaillerai pas l'ensemble des mesures : il n'est après tout pas d'usage pour les préfets de commenter les projets de loi, toujours susceptibles de modifications par la représentation nationale. Mais, ayant moi-même contribué à son élaboration sur la base de votre consultation, à la demande de mon Ministère, je tiens toutefois à insister sur quelques mesures qui me semblent très

bienvenues, faisant écho à de nombreuses discussions que j'ai pu avoir avec vous :

1/Des **mesures améliorant l'articulation entre commune et EPCI**. Je sais que certaines constituent déjà une pratique courante : diffusion des documents de séance de l'EPCI à tous les élus municipaux ; création d'un « **conseil des maires** ». Ces mesures seront ainsi mieux assurées.

S'agissant du **périmètre des EPCI**, il me semble vraiment bienvenu de mettre le holà à une certaine course à l'agrandissement qui avait parfois cours. Les EPCI doivent demeurer à taille humaine. J'ai toujours estimé en revanche que les communes nouvelles étaient une bonne formule pour concilier efficacité et proximité.

S'agissant des compétences, je sais que vous aspirez surtout à un peu de stabilité. Mais le besoin de davantage de souplesse en matière d'**eau et assainissement** qui faisait consensus a été entendu (possibilité de non transfert, droit de délégation).

2/Des **mesures vous donnant de nouveaux droits** destinées à faciliter l'exercice de votre mandat, notamment :

- le financement par l'Etat des **frais de garde**, pour les élus des communes de moins de 3500 habitants

ayant à leur charge des enfants, des personnes dépendantes ou en situation de handicap ;

- une réelle **protection fonctionnelle** à tous les maires en obligeant les communes à souscrire à un contrat d'assurance et en prenant en charge le coût de ce contrat dans les communes de moins de 3500 habitants ;

3/Des **mesures destinées à renforcer votre action**, notamment en matière de police, avec via le prononcé d'**astreintes**, en matière d'immeubles menaçant ruine, d'ERP, d'élagage ou de « voitures ventouses ».

Il y a aussi à venir le **projet de loi « 3D » - Décentralisation, Différenciation, Déconcentration**. Je vous renvoie à la communication faite par le Premier Ministre et la Ministre de la cohésion des territoires, pour en venir à la question des dotations, sur laquelle plusieurs d'entre vous m'ont interpellé, dans le cadre du Congrès ou en marge.

(ii) le soutien financier de l'Etat aux collectivités : hier et aujourd'hui

La **DGF (dotation globale de fonctionnement)** des communes est une **dotation vivante qui tient compte de la richesse et des charges propres à chaque collectivité**. Elle peut donc varier à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des changements affectant la collectivité (population, ressources, charges...) mais aussi de l'objectif poursuivi par le gouvernement de solidarité et de juste répartition des ressources entre collectivités, au niveau national.

En 2019, la DGF versée aux communes sarthoises est en hausse de + **1,4%**, une hausse plus importante qu'au niveau national (un point de plus dans notre département), avec un **montant moyen par habitant de 195€** contre 164€ au niveau national. Cette croissance s'explique par l'augmentation des trois dotations de péréquation incluses dans la DGF, et notamment la DSR dédiée aux communes rurales.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a bien **des communes gagnantes et perdantes pour la DGF 2019**. Heureusement, les **variations demeurent limitées**. Ainsi,

- 195 communes connaissent une baisse de la DGF, cette baisse est de 3% maximum pour 129 d'entre elles ;
- 158 communes connaissent une hausse de la DGF, d'environ 3% pour une centaine d'entre elles. A noter qu'une centaine de communes en hausse sont des communes de moins de 10 000 habitants.

Surtout, si l'on regarde les chiffres, l'élément le plus marquant est que : **quelle que soit leur tranche de population, les communes de Sarthe touchent significativement plus de DGF par habitant que les communes comparables au niveau national**.

Le PLF 2020 préserve globalement ces équilibres actuels : stabilisation de la DGF et renforcement de la péréquation (+ 180 M€), notamment des dotations de solidarité urbaine et rurale. **Plus de solidarité**, donc, vers les communes les moins dotées, avec les plus gros besoins de soutien. **Pas de hausse immodérée de la dépense publique**. En effet, nous continuons, Etat comme collectivités, de nous inscrire dans un effort de maîtrise des dépenses qui est nécessaire et d'ailleurs sensible dans vos budgets. A noter que ce

PLF prévoit de rénover le mécanisme qui permet d'ores et déjà de répartir la DGF des communes au sein d'un EPCI différemment de la répartition de droit commun. Chaque maire devra bien sûr donner son accord de manière explicite sur les modalités proposées.

Je ne reviens pas sur la question de la **taxe d'habitation** sur laquelle vous avez eu des réponses lors de l'échange précédent. Sachez en tout cas que nous sommes à votre écoute sur ce sujet et que vous pourrez recevoir des simulations d'impact sur demande, pour vous préparer. Surtout, il me semble que ce transfert de la taxe foncière sur le bâti aux communes est un choix logique : désormais, elle sera perçue uniquement par le bloc communal (commune et EPCI) ; surtout, votre « pouvoir fiscal » est maintenu. Le Gouvernement a entendu votre demande de conserver un levier de taux.

J'en viens enfin aux **aides à l'investissement du bloc communal** qui ont atteint un niveau sans précédent. Depuis 2014, le montant de l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) n'a cessé de progresser. A cette enveloppe

s'est ajoutée la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée en 2016. Pour le département de la Sarthe, le **montant cumulé des dotations de l'État en faveur de l'investissement des collectivités est ainsi passé de 7,4M€ à 16,5 M€, soit une augmentation de +125 %.**

*[La DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) créée en 2019, en remplacement de la DGE, s'est élevé à **plus de 3 M€**, soit une hausse de 300 000 euros par rapport à 2018.]*

Ces aides à l'investissement profitent d'abord aux communes rurales et sont ainsi **réparties de manière très homogène sur le département**, comme le démontre la carte de France interactive mise en ligne en septembre par le ministère de la cohésion des territoires et qui localise les projets soutenus en 2018.

Pour sécuriser le financement de 11 projets par la DSIL et la DETR, je n'ai pas hésité à recourir au **droit de dérogation préfectoral**, qui m'était accordé dans le cadre de l'expérimentation nationale qui se clôt à la fin de l'année. Elle m'a

permis, si les circonstances locales et un motif d'intérêt général le justifiaient, de déroger aux normes réglementaires. Le but de cette initiative : faciliter la réalisation d'initiatives et de projets locaux.

Le soutien financier de l'Etat passe désormais et de plus en plus par **d'autres instruments financiers que les dotations** : cela peut être des financements sur appel à projet national ou par fléchage du droit commun, par un ministère, une agence (ANRU, ANAH, ADEME etc.), un opérateur (Banque des Territoires) ; ou encore, le bénéfice d'un dispositif fiscal ; ou enfin, de nouveaux droits juridiques pour la collectivité. Le point commun est que cela se concrétise le plus souvent, dans le cadre d'un accord contractuel liant une diversité de partenaires (Etat, opérateurs de l'Etat, collectivités etc.). Vous l'aurez deviné, je pense aux conventions ANRU, aux programmes Cœur de Ville, et aujourd'hui et demain aux ORT, ou encore aux contrats de transition écologique.

Je suis bien conscient que ces financements sont très différents des dotations, principalement, parce qu'il nécessite de disposer de **ressources**

d'ingénierie souvent importantes. En effet, les dossiers à réaliser sont complexes, les laps de temps pour les monter parfois court et les normes et les attentes sociétales à prendre en compte de plus en plus exigeantes. Aussi, l'Etat souhaite **s'engager aux côtés des collectivités pour les aider dans leurs démarches**. Vous le savez, l'Agence nationale de la cohésion des territoires sera lancée au 1^{er} janvier 2020. Je préfère ne pas m'avancer sur sa future offre de services : tout comme vous, je suis encore dans l'attente.

Ce dont je peux vous assurer en tout cas, c'est de **l'engagement de l'Etat local**, dans la mesure de ses moyens, pour vous accompagner autant et aussi loin que possible. Je pense particulièrement à la Direction départementale des territoires et aux sous-préfets d'arrondissement. Ces derniers peuvent mobiliser l'ensemble des outils à notre disposition et sont donc vos interlocuteurs privilégiés sur ces politiques d'aménagement urbain ou de redynamisation économique. Plus généralement, vous pouvez compter sur le travail de tous les agents publics présents dans le département, dont je tiens à saluer la qualité et le sens de l'intérêt général. Vous le savez peut-être,

l'administration territoriale de l'Etat est en train de se réorganiser à la suite d'une circulaire de juin dernier. C'est un travail de longue haleine, mais la promesse est de renforcer l'échelon départemental, dont je suis un fervent défenseur, comme vous pouvez l'imaginer ! L'objectif est justement d'être mieux à même de vous délivrer un accompagnement et un conseil de qualité en proximité.

Encourager l'investissement local sur tout le territoire, développer la politique contractuelle avec les collectivités, les accompagner dans leurs projets. L'objectif est toujours de **lutter contre les fractures territoriales**. C'est aussi l'objet du travail conduit ces derniers mois en matière d'accès aux services publics sur lequel je voudrais maintenant revenir.

(iii) la nouvelle cartographie des services publics

La **proximité des services publics**, c'est une question d'égalité entre les Français. Et le sentiment de leur disparition a été un des ferments majeurs de la crise que nous avons traversé avec les « gilets jaunes ». Ce qui de toute part est remonté, c'est le caractère inacceptable de cette inégalité

d'accès : aux services publics traditionnels, à l'offre sanitaire, au numérique. Des sujets que nous avons déjà évoqués ce matin, notamment, s'agissant de **l'évolution du réseau des finances publiques**, mais permettez-moi d'y revenir rapidement.

Je veux d'abord saluer **l'excellence de notre partenariat avec le Conseil départemental, sur l'élaboration puis la mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services au public**, auquel les EPCI sont désormais associés et qui touche à un nombre considérable de thématiques (aide sociale, santé, éducation, commerce, loisirs-sports-culture, numérique, mobilité). 8 actions ont été engagées au cours de l'année 2018. Le second comité de pilotage qui s'est réuni le 9 octobre dernier a permis de présenter 8 actions nouvelles ou complémentaires (notamment, télémédecine, ORT, études du Conseil départemental et de la DDT en matière de mobilités innovantes).

Je voudrais aussi vous remercier de votre mobilisation dans le **déploiement des Maisons France Service**. Comme vous le savez, nous avons

souhaité capitaliser sur l'existant et le travail extraordinaire qui est déjà fait dans les MSAP. L'idée est juste de **renforcer et d'homogénéiser la qualité de service – vers le haut** – de celles-ci. Il s'agit notamment d'assurer la continuité de service, d'avoir des agents mieux formés et de mettre à disposition la même offre de services renforcée, avec neuf opérateurs socles. A ce jour, j'ai proposé six MSAP, sur les douze que compte le département, pour une labellisation au 1^{er} janvier 2020, grâce à votre réactivité et aux engagements que vous avez pris. Nous sommes en attente des annonces nationales en la matière. Quoiqu'il en soit, vous savez qu'il y aura d'autres vagues de labellisation et que les financements – désormais forfaitaires – demeurent garantis jusqu'à fin 2021.

J'ai également entendu **vos préoccupations en matière de fractures médicales**. J'ai appelé l'attention de l'ARS sur la question des **fermetures affectant le Pole Santé Sarthe et Loir**, du fait de l'insuffisance de médecins urgentistes mais aussi sur les autres spécialités. *[Je sais que la nouvelle directrice travaille avec le groupement hospitalier de territoire de la Sarthe pour trouver des solutions.]*

Cette situation complexe et problématique ne doit, cependant, pas masquer le **foisonnement de projets que vous portez en matière de santé** :

- maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) : une quinzaine existe déjà et des projets sont également en cours de réflexion, comme à La Flèche, Coulaines et au Mans, dans le sillage des Assises de la Santé ;
- centres de santé (CDS) : 7 existent déjà, dont celui de Marolles-les-Braults, depuis peu, et celui de La Ferté-Bernard qui a élargi son activité fin 2018, devenant un acteur essentiel du secteur pour répondre aux besoins de santé de la population ;
- communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), nouveau collectif de santé, issu de la stratégie « Ma santé 2022 » qui a pour but d'améliorer les parcours de santé de la population à l'échelle d'un territoire : 3 projets en cours.

On peut souhaiter une amélioration de la démographie médicale, encore faut-il que des structures d'accueil existent.

L'**Agenda rural** prévoit d'ailleurs plusieurs mesures pour lutter contre la désertification médicale. **En conclusion** d'un discours déjà bien

long, je souhaitais donc revenir brièvement sur ces annonces.

*[Mais avant tout, M. le **Président des maires ruraux de la Sarthe**, il me faut vous saluer, puisque c'est le rapport dont vous êtes le co-auteur qui est à la source des annonces du Gouvernement. Bravo pour ce travail considérable !]*

Ensuite, et sous le contrôle de M. le Maire du Mans, je voudrais souligner qu'**en Sarthe, je n'ai jamais vu personne opposer les villes et les campagnes**. Le succès des uns fait celui des autres. Et la composition du pôle métropolitain, très rurale en définitive, doit y jouer sa part. Les contrats de ruralité ici sont le fruit d'une co-production entre l'ensemble des acteurs. C'est dans cet esprit que ne manqueront pas d'être élaborés la prochaine génération qui s'annonce.

Alors et cet **Agenda rural** ? C'est un document vraiment très riche (173 mesures). Laissez-moi vous citer notamment :

- le déploiement de 600 médecins salariés (au lieu de 400) dans les zones sous-denses et déploiement des stages d'internes ;

- un plan de revitalisation des petites centralités de moins de 20 000 habitants qui animent un bassin de vie propre ;

- un plan de soutien aux petits commerces dans les communes de moins de 3 500 habitants (avec la possibilité d'exonérer de CFE et de taxe foncière les petits commerces, exonération pour la première fois compensée par l'Etat pour un tiers, et la création de nouvelles licences IV non transférables) ;

- la prolongation des zones de revitalisation rurale jusqu'en décembre 2020 pour les 4 000 communes qui devaient perdre le classement en juin prochain, le temps de définir une nouvelle géographie partagée des territoires ruraux prioritaires.

Je vous remercie de votre attention et vous renouvelle tout mon soutien en cette période qui n'est pas toujours facile pour les élus locaux.